|  |  |
| --- | --- |
| Prénom NomAdresseNPA LocalitéNovembre 2018 | M. le Président de la ConfédérationAlain BersetSecrétariat général SG-DFIInselgasse 1CH-3003 Berne |

Les psychothérapeutes demandent l’introduction du modèle de la prescription médicale

Monsieur le Président de la Confédération,

Les troubles psychiques font partie des maladies les plus répandues dans notre pays. En plus de causer une profonde souffrance individuelle, ils engendrent des coûts considérables sur le plan macroéconomique. Cependant, il est maintenant possible de traiter les maladies psychiques avec succès, comme le prouvent un grand nombre de résultats scientifiques. Aujourd’hui, les médecins et les psychologues avec formation complémentaire en psychothérapie suivent les patients souffrant de troubles psychiques à l’aide de méthodes thérapeutiques scientifiquement fondées. L’assurance de base ne prend toutefois en charge que les thérapies effectuées par des médecins ou déléguées par ceux-ci à des psychologues employés dans un cabinet.

La psychothérapie est une profession académique indépendante. Elle est explicitement mentionnée dans la LAMal et régie par la LPsy depuis 2013. Plus rien ne justifie donc ce modèle de délégation qui, dans les faits, oblige les psychothérapeutes à exercer leur activité de manière dépendante. Ce modèle ne correspond pas aux intentions du législateur et n’a aujourd’hui plus aucune raison d’être.

Nous vous appelons, Monsieur le Président de la Confédération, à mettre enfin un terme au modèle indigne de la délégation et à introduire le modèle de la prescription médicale. De notre point de vue, l’ajournement répété puis la suspension du modèle de la prescription médicale après des années de collaboration constructive et après la perspective d’une solution rapidement mise en œuvre par votre département sont injustifiés, injustes, et constituent une atteinte à la bonne foi.

Les psychologues spécialistes en psychothérapie sont aussi formés pour traiter le groupe extrêmement vulnérable des enfants et des adolescents, domaine dans lequel l’insuffisance des services psychiatriques est particulièrement dramatique. Par ailleurs, dans un avenir proche, de nombreux psychiatres cesseront leur activité pour prendre leur retraite. C’est une des raisons pour lesquelles certaines régions devront faire face à une pénurie de services psychothérapeutiques. Le modèle de la prescription médicale améliore l’accès à la psychothérapie et prévient les frais ultérieurs pouvant découler d’un traitement psychothérapeutique trop tardif, comme la perte de productivité, l’absentéisme au travail et les coûts sociaux. En outre, il assure davantage de transparence et élimine un travail administratif coûteux et chronophage qui n’est bénéfique pour personne.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l’expression de ma plus haute considération.

Psychologue FSP, Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP,
Psychothérapeute reconnu (e) au niveau fédéral

Annexes : diplômes universitaires, y compris formations continues